



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 54035

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le type d'organes potentiellement contaminés par le prion. Les informations diffuses et souvent peu cohérentes, qui sont transmises à la population sur les aliments susceptibles de contribuer à la propagation de la maladie, provoquent angoisse et crainte chez nombre de consommateurs. Après avoir annoncé le retrait de la vente des intestins ou ris de veau, on évoque désormais les risques que peut poser la consommation de côtes de boeuf. En conséquence, il lui demande une liste précise des organes et fluides corporels qui peuvent être potentiellement contaminés par des animaux malades de l'ESB.

Texte de la réponse

Les matériaux à risques spécifiés (MRS) sont des tissus de ruminants qui, en cas de contamination par l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et même en l'absence de symptômes apparents, sont susceptibles d'être infectieux. Par souci de précaution, ils sont donc retirés de la chaîne alimentaire humaine, et ne font l'objet d'aucun recyclage dans l'alimentation animale. Depuis 1996, les MRS sont systématiquement retirés à l'abattoir et détruits par incinération. La liste de MRS a évolué en fonction de la progression des connaissances scientifiques. La réglementation française a établi la liste suivante de MRS : D'autres dispositions sont à l'étude concernant notamment la réactualisation de la liste des MRS chez les petits animaux suite à un avis de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) du 14 février 2001.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54035

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 novembre 2000, page 6526

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3229